



Traité Baba Metsia

Michna 11 - Chapitre 7

כָּל הַמִּתְּנָה עַל הַכְּתוּב בְּתוֹרָה, תְּנִיּוֹ בָטֹל.
וְכָל תְּנִי שֶׁהוּא מַעֲשֶׂה מִתְחַלְתּוֹ, תְּנִיּוֹ בָטֹל.
וְכָל שֶׁאֶפְשָׁר לוֹ לְקַיְמוֹ בְּסוּפוֹ,
וְהַתְּנָה עָלָיו מִתְחַלְתּוֹ, תְּנִיּוֹ קַיָּים.

Si quelqu'un pose une condition contraire à une prescription de la Torah, sa condition est nulle.
Toute condition qui est précédée de [l'énoncé] d'une action est nulle. S'il est possible à quelqu'un d'accomplir [une chose déterminée] à la fin et la condition lui en a été posée dès le début, la condition est valable.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions